

Département du Travail des États-Unis
Bureau des affaires internationales du travail
Bureau du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des personnes

Ordonnance 13126
Liste des produits issus du travail forcé ou de la servitude des enfants
Au 2 décembre 2014

République démocratique du Congo

CASSITÉRITE

Des rapports signalent que des enfants âgés de 5-17 ans sont soumis au travail forcé pour la production de cassitérite ou de minerai d'étain dans des mines de la République démocratique du Congo. Les rapports d'ONG et du département d'État des États-Unis révèlent que de nombreux enfants ont été identifiés comme victimes du travail forcé dans les mines de l'est du Congo, en particulier dans les provinces du Nord Kivu et du Sud Kivu. Certains enfants sont contraints de travailler dans les mines avec leurs familles dans des situations de servitude, tandis que d'autres sont envoyés dans les mines par leurs parents pour payer la dette de la famille. Ces enfants sont peu ou pas rémunérés pour leur travail. De surcroît, un grand nombre de mines sont contrôlées par des officiers militaires ou de groupes armés qui ont pour pratique de forcer des villageois, y compris des enfants, à travailler à la pointe du fusil sous peine de violence. Ces enfants recrutés de force sont privés de toute liberté de mouvement et ne sont pas payés pour leur travail.

COLTAN

Des rapports signalent que des enfants âgés de 5-17 ans sont soumis au travail forcé pour la production de coltan (ou minerai de tantale) dans certaines mines de la République démocratique du Congo. Les rapports d'ONG et du département d'État des États-Unis révèlent que de nombreux enfants ont été identifiés comme victimes du travail forcé dans les mines de l'est du Congo, en particulier dans les provinces du Nord Kivu et du Sud Kivu. Certains enfants sont contraints de travailler dans les mines avec leurs familles dans des situations de servitude, tandis que d'autres sont envoyés dans les mines par leurs parents pour payer la dette de la famille. Ces enfants sont peu ou pas rémunérés pour leur travail. De surcroît, un grand nombre de mines sont contrôlées par des officiers militaires ou de groupes armés qui ont pour pratique de forcer des villageois, y compris des enfants, à travailler à la pointe du fusil sous peine de violence. Ces enfants recrutés de force sont privés de toute liberté de mouvement et ne sont pas payés pour leur travail.

OR

Des rapports signalent que des enfants âgés de 10-16 ans sont soumis au travail forcé pour la production d'or dans certaines mines de la République démocratique du Congo. Selon les plus récentes informations fournies par des ONG, des milliers d'enfants sont victimes du travail forcé dans les mines de l'est du Congo, en particulier dans les provinces du Nord Kivu et du Sud Kivu. Certains enfants sont contraints de travailler dans les mines avec leurs familles dans des situations de servitude, tandis que d'autres sont envoyés dans les mines par leurs parents pour payer la dette de la famille. Les enfants qui travaillent dans les mines sont peu ou pas rémunérés pour leur travail. Un grand nombre de mines sont contrôlées par des officiers militaires ou de groupes armés qui forcent les enfants à travailler. Certains enfants sont enlevés pour travailler dans les mines.

WOLFRAMITE

Des rapports signalent que des enfants âgés de 5-17 ans sont soumis au travail forcé pour la production de wolframite (ou minerai de tungstène) dans certaines des mines de la République démocratique du Congo. Selon les estimations d'ONG et du département d'État des États-Unis, des centaines d'enfants ont été identifiés comme victimes du travail forcé dans les mines de l'est du Congo, en particulier dans les provinces du Nord Kivu et du Sud Kivu. Certains enfants sont contraints de travailler dans les mines avec leurs familles dans des situations de servitude, tandis que d'autres sont envoyés dans les mines par leurs parents pour payer la dette de la famille. Ces enfants sont peu ou pas rémunérés pour leur travail. De surcroît, un grand nombre de mines sont contrôlées par des officiers militaires ou de groupes armés qui ont pour pratique de forcer des villageois, y compris des enfants, à travailler à la pointe du fusil sous peine de violence. Ces enfants recrutés de force sont privés de toute liberté de mouvement et ne sont pas payés pour leur travail.